Canada's New Free Trade Agreement

Canada

WHAT IT MEANS FOR ONTARIO

Canada's Free Trade Agreement means growth and increased wealth for Ontario.

As a consumer, you will find lower prices and more choice.

If you are a manufacturer, your costs will go down.

If you are an exporter, you will welcome improved and fair access to the huge U.S. market.

And, if you are looking for work or are concerned about jobs for your children, you will find more and better jobs for present and future generations of Ontarians.

ONTARIO EXPORTS

Ontario's lifeblood is trade. The province exported over 30 per cent of goods produced in the province in 1986. That amounted to $56.2 billion, or more than $6,000 per person.

Ontario's major exports are:

- cars, trucks and auto parts
- precious metals
- office machines and equipment
- newsprint
- telecommunications equipment
- machinery
- aircraft parts
- services, such as banking and insurance

Ontario has close links with the U.S. economy. Fully 90 per cent of all Ontario exports go to the U.S., while 83 per cent of Ontario's imports come from south of the border.

That's why free trade is so important for Ontario.

THE FREE TRADE AGREEMENT

Here's what the Agreement does:

- it eliminates Canadian and American tariffs by 1998;
- it gives sensitive industries time to adjust;
- it provides for a binational way of resolving trade disputes;

Hon. Pat Carney
Minister for International Trade

External Affairs Canada Affaires extérieures Canada

- it cuts technical regulations that restrict exports of farm products, processed food and finished goods;
- it opens up more U.S. government contracts to Canadians;
- it eliminates barriers to trade in financial and other services.

REMOVING TARIFFS

The Agreement will eliminate Canada-U.S. tariffs by 1998.

Effective January 1, 1989, the two countries will drop tariffs completely on such goods as:

- computers
- some pork products
- fur and fur garments
- whiskey
- animal feeds

By January 1, 1993, the last tariffs will be eliminated on such items as:

- machinery
- some meat products, including lamb
- subway cars
- chemicals
- paint
- furniture
- paper and paper products
- magazines and books
- replacement auto parts

By January 1, 1998, tariffs will be eliminated on all remaining items, including:

- farm goods and processed food
- steel
- textiles
- clothing and shoes
- appliances
- railcars
- tires
- motor vehicles and parts
- drugs and cosmetics

The U.S. customs user fee on all imports will be removed by 1993. This fee and U.S. tariffs have cost Canadian exporters $1.1 billion per year.

ADJUSTMENT

Economists forecast that every region of the country will gain jobs and wealth as a result of the Free Trade Agreement. That is, after all, why we began talks with the U.S. in the first place.

The Government is committed to providing the assistance necessary for Canadians to take advantage of the new economic situation created by the Free Trade Agreement.

Some companies, as they gradually lose their protection against American competition, may have a tough time facing up to the new open trading environment.

During the transition period for tariff elimination, tariffs can be temporarily restored if the industry is being injured by imports. For horticultural products, the transition period is 20 years.

To ensure that all Canadians have a chance to benefit from the Agreement, adjustment assistance will be available to those who need it.

A new Advisory Council on Adjustment has been set up to recommend programs to assist industries and workers who may be affected.

SETTLING TRADE DISPUTES

New binational ways of settling trade disputes, such as the ones that affected softwood lumber and Ontario specialty steel, give Canadian exporters more secure access to the U.S. market, enabling them to compete on an equal footing, and ensuring that the many benefits of the Agreement are not undermined in the future.

THE AUTOMOTIVE INDUSTRY

If you are an Ontario auto worker or parts maker, the Agreement will benefit you.

Auto trade with the U.S. is Ontario's biggest export business. In 1986, the province exported $31 billion worth of cars, trucks and parts to the U.S. — 55 per cent of Ontario's total sales to the U.S.

The Auto Pact and its safeguards remain in place. Auto Pact companies will benefit from

meeting safeguard levels by continued duty-free imports from offshore. Both countries have agreed to extend duty-free treatment to tires and replacement parts.

The new and tougher North American content requirement will encourage third-country vehicle assemblers to purchase more parts from Canadian and U.S. manufacturers. This will mean more jobs for Canadians.

Consumers should see lower prices for replacement parts as tariffs are phased out and will enjoy a wider choice of used cars with the removal of the existing embargo.

OTHER MANUFACTURING

If you are an Ontario manufacturer, the Agreement will secure free access to the U.S. market, the most important foreign market for Ontario manufacturers.

The elimination of U.S. and Canadian tariffs by 1998 will allow other Ontario industries the same opportunity of lower costs and increased productivity that the Auto Pact achieved in that sector over the past 22 years.

The resulting drop in costs will make Ontario manufactured products more competitive in the U.S., and more competitive as well at home and in third country markets.

This will mean that other sectors of the economy that use Ontario manufactured products in their businesses will benefit from lower cost, more technologically advanced products.

Lower costs and secure access to a market of 230 million consumers is a powerful motivator for new investment. Not only export dependent industries, such as forestry or high technology products, will benefit, other industries such as clothing, textiles or machinery will also have the opportunity to exploit the world's richest market on a preferential basis compared to their overseas competitors.

For workers in the manufacturing sector, there will be more high-paying and highly skilled jobs.

AGRICULTURE

If you are a farmer or food processor, you have more secure access to a bigger market for your products.

Canadian farmers export almost $4 billion in agricultural products to the U.S. Ontario ranks first in farm cash receipts nationally and the bulk of Canada's food processing industry is located in the province. Ontario is a main producer of almost all major livestock and horticultural products produced in Canada. It is the most important producer of corn, soybeans and tobacco.

Ontario fruit and vegetable producers will be protected for 20 years by special tariff measures which can be invoked to assist them when prices are abnormally low.

Removal of U.S. tariffs will make it easier for Ontario produce and processed food to enter the U.S. market.

Exemption from U.S. meat import laws will benefit Ontario's beef producers and its meat processing industries.

Dairy, poultry and egg marketing boards will remain in place, as will the related import controls.

The Agreement eliminates protective pricing and listing practices immediately for liquor and phases them out for wine over seven years. Ontario consumers will benefit from lower prices and wider choice. The Government, with the industries and the province, has begun the process of assessing the impact on the sector's competitiveness and developing a special adjustment package.

Our world-class distillers have gained better access to the U.S. market.

Existing beer marketing and pricing practices are not affected by the Agreement.

ENERGY

In 1986, Canada exported over $12 billion worth of energy products. Billions more are

exported in the form of petrochemicals from such centres as Sarnia, products which previously faced high U.S. tariffs.

The U.S. will eliminate threatened restrictions on the enrichment of Ontario's uranium, which would have closed off important U.S. markets.

The Agreement secures Ontario's access to the U.S. market for energy products, including electricity. It leaves the Canadian ownership policy in place. It provides assurance that Ontario can have access to U.S. coal and it guarantees an open U.S. market for Ontario uranium.

SERVICES

Services are the fastest growing part of the economy in both Canada and the U.S. Their share of Canada-U.S. trade keeps rising.

Canadians exported $17.4 billion worth of services in 1986 — about 13 per cent of total exports.

Ontario is strong in such areas as engineering, management consulting, telecommunications, computer services, and insurance and banking.

The province has 40 per cent of Canada's professionals, including 2,000 architects, 32,000 engineers and scientists, and 18,000 management consultants. The two countries agreed to work towards recognizing and accepting the qualifications of each other's professionals. Architects will be the first to take advantage of this Agreement.

The Agreement is made with the future in mind. Existing laws and regulations are unchanged. Each country has agreed to treat the other's service industries as favourably as its own when drafting future laws and regulations.

If your business provides services in the U.S., you will also find that the Agreement improves border crossing and makes temporary entry to the U.S. easier.

FINANCIAL SERVICES

The Agreement ensures that financial institutions in both countries will continue to have the same rights and privileges they now enjoy. They will take steps to improve access and trading opportunities. The Agreement affects only federal laws and regulations.

The Agreement also guarantees the insurance industry its current high level of access to the U.S.

GOVERNMENT PURCHASING

Under the Agreement, Canadians can compete for more U.S. government contracts. This can benefit small business suppliers.

INVESTMENT

Under the Agreement, future Canadian investors will be given the same treatment in the U.S. as U.S. investors. Canada will keep its present laws, regulations, policies and practices for investment, including in such sectors as energy, telecommunications, fisheries and cultural industries.

In all other sectors subject to review by Investment Canada, Canada will continue to review those direct takeover proposals by U.S. investors which involve assets worth $150 million or more.

CULTURAL, SOCIAL AND REGIONAL DEVELOPMENT PROGRAMS

The Government pledged to keep our cultural, social and regional development programs intact in any free trade deal with the United States.

This promise was kept. The Agreement does not affect Canada's cultural sovereignty or social policies, such as health care and unemployment insurance.

Notre nouvel Accord de libre-échange

Canada

CE QU'IL SIGNIFIE POUR L'ONTARIO

Pour l'Ontario, l'Accord de libre-échange est synonyme de croissance et d'augmentation de la richesse.

Les consommateurs profiteront d'une baisse des prix et d'un plus grand choix.

Les fabricants pourront se procurer à meilleur prix les matériaux dont ils ont besoin.

Les exportateurs profiteront de la sécurité d'accès à l'énorme marché américain, sur un pied d'égalité avec leurs voisins du Sud.

L'Accord augmentera le nombre et la qualité des emplois offerts aux Ontariens d'aujourd'hui et de demain. C'est là un avantage important pour ceux qui sont à la recherche d'un emploi ou qui se demandent si leurs enfants pourront trouver du travail.

LES EXPORTATIONS DE L'ONTARIO

Le commerce est vital pour l'Ontario. La province a exporté plus de 30 % de sa production en 1986. Ces exportations ont atteint une valeur de 56,2 milliards $, soit plus de 6 000 $ par personne.

Les principales exportations de l'Ontario sont :

- les voitures, les camions et les pièces pour automobiles
- les métaux précieux
- les machines et l'équipement de bureau
- le papier journal
- le matériel de télécommunications
- les machines
- les pièces d'avion
- les services, par exemple les services bancaires et les assurances

L'économie de l'Ontario est étroitement liée à celle des États-Unis. Pas moins de 90 % de toutes les exportations de la province sont dirigées vers les États-Unis, et celle-ci va y chercher 83 % de ses importations.

C'est pour cette raison que le libre-échange est tellement important pour l'Ontario.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'Accord

- garantit l'élimination des droits de douane canadiens et américains d'ici 1998;
- donne aux industries menacées le temps de s'adapter;

L'honorable Pat Carney
Ministre du Commerce extérieur

Affaires extérieures Canada
External Affairs Canada

- prévoit un mécanisme binational de règlement des différends commerciaux;
- réduit les règlements techniques qui limitent le commerce des produits agricoles, des aliments transformés et des produits finis;
- donne aux entreprises canadiennes plus de possibilités d'obtenir des contrats du gouvernement américain;
- supprime les obstacles au commerce des services financiers et autres.

ÉLIMINATION DES DROITS DE DOUANE

L'Accord prévoit l'élimination, d'ici 1998, des droits de douane canadiens et américains.

Les deux pays prévoient éliminer complètement le 1er janvier 1989 les droits de douane sur des produits tels que

- les ordinateurs
- certains produits du porc
- les fourrures et les vêtements en fourrure
- le whisky
- les aliments des animaux

À partir du 1er janvier 1993, il n'y aura plus de droits sur des produits tels que

- les machines
- certains produits de la viande, y compris l'agneau
- les wagons de métro
- les produits chimiques
- la peinture
- les meubles
- le papier et les produits du papier
- les magazines et les livres
- les pièces de rechange pour automobiles

Au 1er janvier 1998, les droits de douane auront été éliminés sur tous les autres produits, dont les suivants

- les produits agricoles et les aliments transformés
- l'acier
- les textiles
- les vêtements et les chaussures
- les appareils électroménagers
- les wagons de chemin de fer
- les pneus
- les véhicules automobiles et les pièces
- les médicaments et les cosmétiques

La redevance américaine pour opérations douanières, qui touche toutes les importations, sera abolie d'ici 1993. Cette redevance et les droits de douane américains coûtent chaque année 1,1 milliard $ aux exportateurs canadiens.

ADAPTATION

Les économistes prédisent que l'Accord créera des emplois et de la richesse dans toutes les régions du pays. C'est d'ailleurs dans ce but que nous avons engagé des pourparlers avec les États-Unis.

Le gouvernement entend fournir aux Canadiens l'aide nécessaire pour leur permettre de profiter de la nouvelle situation économique créée par l'Accord de libre-échange.

Certaines compagnies, qui perdront peu à peu la protection qui leur avait été accordée jusque-là contre la concurrence américaine, pourraient avoir des difficultés à s'adapter à un climat d'ouverture commerciale.

Pendant la période de transition prévue pour l'élimination des droits, il est permis de rétablir temporairement les droits de douane si les importations causent un préjudice. Dans le cas des produits de l'horticulture, la période de transition est de 20 ans.

C'est pourquoi une aide à l'adaptation sera offerte à tous les Canadiens qui en auront besoin, pour leur permettre de tirer profit de l'Accord.

Un Conseil consultatif sur l'adaptation a été créé afin de recommander des programmes pour aider les industries et les travailleurs qui pourront être touchés.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX

Pour régler les différends commerciaux, comme ceux qui ont touché le bois d'oeuvre et les aciers alliés de l'Ontario, l'Accord établit des mécanismes binationaux qui garantiront aux exportateurs canadiens un accès plus sûr au marché des États-Unis et leur permettront de concurrencer sur un pied d'égalité les compagnies américaines. De plus, on aura ainsi l'assurance que les nombreux avantages de l'Accord ne seront pas compromis à l'avenir.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'Accord avantagera les travailleurs de l'automobile et les fabricants de pièces de l'Ontario.

Le commerce des produits automobiles avec les États-Unis représente le plus important secteur

d'exportation de l'Ontario. En 1986, la province a exporté des voitures, des camions et des pièces vers les États-Unis pour un montant total de 31 milliards $ — soit 55 % du total des ventes de l'Ontario sur le marché américain.

Le Pacte de l'automobile et ses sauvegardes restent en place. Les entreprises admissibles à ce Pacte qui se conforment aux sauvegardes en retireront un grand avantage : elles pourront continuer de bénéficier de la franchise pour leurs importations des pays tiers. Les deux pays ont convenu d'étendre le traitement en franchise aux pneus et aux pièces de rechange.

Les exigences plus strictes relatives au contenu nord-américain vont encourager les constructeurs de voitures de pays tiers à acheter davantage de pièces des fabricants canadiens et américains, ce qui créera des emplois au Canada.

Les consommateurs devraient payer moins cher les pièces de rechange lorsque les droits de douane auront été supprimés et, avec la levée de l'embargo actuellement en vigueur sur les voitures usagées, ils auront un meilleur choix à cet égard.

AUTRES SECTEURS DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Si vous fabriquez des produits en Ontario, l'Accord vous garantit l'accès en franchise au marché américain, qui est le plus important marché étranger des fabricants de l'Ontario.

L'élimination des droits de douane américains et canadiens d'ici 1998 donnera à d'autres industries de l'Ontario la possibilité d'abaisser leurs coûts et d'accroître leur productivité, tout comme le Pacte de l'automobile le fait pour ce secteur depuis 22 ans.

La baisse des coûts qui en résultera rendra les produits finis de l'Ontario plus compétitifs aux États-Unis, et plus compétitifs aussi au Canada et sur les marchés de pays tiers.

Cela signifie que d'autres secteurs de l'économie qui utilisent les produits finis de l'Ontario bénéficieront aussi de produits moins chers et technologiquement plus perfectionnés.

La baisse des coûts et la garantie d'accès à un marché de 230 millions de consommateurs sont de puissants facteurs qui incitent à faire de nouveaux investissements. Cela vaut non seulement pour des secteurs qui dépendent des exportations, comme ceux de la forêt et des produits de haute technologie, mais aussi pour d'autres secteurs tels que le vêtement, le textile et les machines. Ils auront également la possibilité de profiter du marché le plus riche du monde avec un traitement préférentiel face à leurs concurrents des autres pays.

Les travailleurs du secteur manufacturier verront augmenter le nombre des emplois bien rémunérés et spécialisés.

AGRICULTURE

Les agriculteurs et les transformateurs de produits alimentaires vont bénéficier d'un accès beaucoup plus sûr à un marché élargi.

Les agriculteurs canadiens exportent pour près de 4 milliards $ de produits agricoles vers les États-Unis. L'Ontario se classe au premier rang au Canada pour les recettes agricoles et la plus grande partie de l'industrie canadienne de transformation des aliments est établie dans cette province. L'Ontario est un des principaux producteurs de presque tous les grands produits du bétail et de l'horticulture au Canada. Elle est le plus important producteur de maïs, de soja et de tabac.

Les producteurs ontariens de fruits et de légumes seront protégés pendant vingt ans par des mesures tarifaires spéciales qui pourront être appliquées lorsque les prix seront anormalement bas.

L'abolition des droits de douane américains facilitera les exportations vers les États-Unis de produits frais et de produits transformés de l'Ontario.

L'exemption des lois américaines sur l'importation de la viande profitera aux producteurs de boeuf et à l'industrie de transformation de l'Ontario.

Les offices de commercialisation des produits laitiers, de la volaille et des oeufs de l'Ontario restent en place, tout comme les contrôles à l'importation connexes.

L'Accord élimine immédiatement les pratiques protectrices de fixation des prix et d'inscription au catalogue dans le cas des spiritueux et il les élimine progressivement, sur sept ans, dans le cas du vin. Les consommateurs de l'Ontario bénéficieront d'une baisse des prix et d'un meilleur choix. Le gouvernement, de concert avec l'industrie et la province, a commencé à évaluer l'incidence de l'Accord sur la compétitivité du secteur et à mettre au point un programme d'adaptation spécial.

Nos distillateurs de calibre international ont obtenu un meilleur accès au marché américain.

L'Accord ne touche pas les pratiques de commercialisation et de fixation des prix en ce qui concerne la bière.

ÉNERGIE

En 1986, le Canada a exporté des produits énergétiques pour une valeur de plus de 12 milliards $. L'exportation d'autres produits énergétiques, par exemple des produits pétrochimiques fabriqués dans des centres comme Sarnia, rapporte des milliards de dollars supplémentaires. Ces produits étaient auparavant soumis à des droits de douane américains élevés.

Les États-Unis n'imposeront pas les restrictions qu'ils menaçaient d'appliquer à l'uranium enrichi de l'Ontario, qui auraient eu pour effet de nous fermer d'importants débouchés américains.

L'Accord garantit que les produits énergétiques de l'Ontario, y compris l'électricité, auront accès au marché américain. Il ne modifie pas la politique visant à favoriser la propriété canadienne. L'Ontario est aussi assurée de pouvoir se procurer du charbon aux États-Unis et y vendre son uranium.

SERVICES

Ce secteur est l'élément de l'économie qui connaît la croissance la plus rapide à la fois au Canada et aux États-Unis. Les services représentent une part de plus en plus grande du commerce entre les deux pays.

Le Canada a exporté des services pour une valeur de 17,4 milliards $ en 1986 — soit environ 13 % du total de nos exportations.

L'Ontario a de grandes compétences dans des domaines comme le génie, les services de conseil en gestion, les télécommunications, l'informatique, les assurances et les services bancaires.

La province compte 40 % des professionnels du Canada, y compris 2 000 architectes, 32 000 ingénieurs et scientifiques et 18 000 conseillers en gestion. L'Accord prévoit que les deux pays chercheront à favoriser la reconnaissance mutuelle des qualifications des professionnels. Les architectes seront les premiers à bénéficier de cette clause.

L'entente intervenue sur les services est tournée vers l'avenir. Elle ne modifie pas les lois et règlements en vigueur. Le Canada et les États-Unis se sont engagés à traiter les industries des services de l'autre pays aussi favorablement que leurs propres industries dans les lois et règlements qu'ils adopteront à l'avenir.

Si vous faites le commerce de services aux États-Unis, vous constaterez aussi que l'Accord facilite le passage de la frontière et l'obtention des autorisations de séjour temporaire.

SERVICES FINANCIERS

L'Accord garantit que les institutions financières des deux pays conserveront leurs droits et privilèges actuels. Le Canada et les États-Unis prendront des mesures afin d'améliorer l'accès aux marchés et les débouchés commerciaux. L'Accord ne vise que les lois et règlements fédéraux.

L'Accord garantit aussi à l'industrie la même facilité d'accès au marché américain qu'elle détient actuellement.

ACHATS DES GOUVERNEMENTS

. Aux termes de l'Accord, les Canadiens peuvent présenter des soumissions pour un plus grand nombre de contrats d'achat du gouvernement américain, ce qui peut profiter aux petits fournisseurs.

INVESTISSEMENTS

Aux termes de l'Accord, les investisseurs canadiens se verront accorder aux États-Unis à l'avenir le même traitement que les investisseurs américains. Le Canada conservera ses lois, règlements, politiques et pratiques actuels concernant l'investissement, notamment dans des secteurs comme l'énergie, les télécommunications, les pêches et les industries culturelles.

Dans tous les autres secteurs soumis à l'examen d'Investissement Canada, le Canada continuera d'étudier les projets de prise de contrôle direct par des investisseurs américains dans les cas où les actifs ont une valeur d'au moins 150 millions $.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET PROGRAMMES CULTURELS ET SOCIAUX

Le gouvernement avait promis de préserver nos programmes culturels et sociaux et nos programmes de développement régional dans tout accord de libre-échange avec les États-Unis.

Il a tenu parole. L'Accord n'affecte pas la souveraineté culturelle du Canada, ni ses politiques sociales, comme l'assurance-maladie et l'assurance-chômage.